

Direction Commande publique

OBJET : AVENANT N° 1 A L'ACCORD-CADRE DE FOURNITURES ' ACHAT DE CARBURANTS EN STATION SERVICE ' N°201931 - LOT 1 ACHAT DE CARBURANTS ET CARTES ACCREDITIVES

Le Maire de la Commune d'Annonay,

Vu les articles L.2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°CM-2020-96 du 03 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu la délibération n° 29.2017 du 13 février 2017 portant constitution d'un groupement de commandes permanent entre la Ville d'Annonay, son centre communal d'action sociale, Annonay Rhône Agglo, son centre intercommunal d'action sociale et désignation de la Ville d'Annonay comme coordonnateur dans le cadre du présent marché,

Vu la décision n° DM-2019-200 en date du 14 novembre 2019 relative à la conclusion du présent marché,

Considérant qu'il convient d'ajouter un nouveau prix au bordereau des prix unitaires (B.P.U),

DECIDE

Article 1

La conclusion d'un avenant n° 1 à l'accord-cadre cité en objet avec la société THEVENIN DUCROT DISTRIBUTION, sise 2 rue de l'Ardoise 69342 LYON CEDEX. (intégration de la fourniture de solution aqueuse dû au désistement du prestataire du lot 3).

Le montant du présent lot reste inchangé (montant sans minimum, ni maximum)

Article 2

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée à la société désignée ci-dessus.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Article 4

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon le /2022 et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le 13 juillet 2022

Le Maire

Simon PLENET



Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission :